



Wallonie

PROJET VALORISATION DU PATRIMOINE APICOLE WALLON

D32-0151

5° Rapport d'activités Période du 26/06/2014 au 15/10/2014

Agnès FAYET

Ce qui a été fait dans les périodes précédentes

Ce qui a été fait durant cette période

Ce qu'il reste à faire

1 - Le Secteur Apicole Wallon - Audit

1-1 - Dossier « L'apiculture en Wallonie - 2011-2013 »
(Document de travail livré à la fin de la mission précédente)

1-2 - Découverte des sections

1-2-1 - Réalisation du questionnaire

1-2-2 - Envoi du questionnaire

Le questionnaire à destination des sections apicoles a été diffusé par mail le 17/06/14 aux responsables de fédérations et aux responsables de l'URRW et de l'UFAWB (à l'exception de la Fédération de Luxembourg pour laquelle M. Blaise l'a reçu le 19/09). Une réponse a été demandée dans un premier temps pour le 8 septembre. Devant le peu de réactions des sections début septembre, j'ai refait un envoi directement aux sections (sans possibilité d'être sûre à 100% de la validité des contacts) avec une demande de réponse pour le 30 septembre. Les sections suivantes ont répondu :

Brabant-Wallon - FABW

Association des Apiculteurs de Jodoigne et Environs - AAJE

Cercle Royal Apicole de Nivelles

Société Royale Apicole de Wavre et environs

Hainaut - FRUPAH

L'Abeille du Centre (La Louvière)

Les Amis Unis (Wiers)

Beaumont

Gouvy

Le Bizet

Mons

Les Mouquieux du Tournaisis

Royale Amicale Sylvain Thibaut (les apiculteurs de Charleroi et environs)

Liège - FRPLA

Vesdre Amblève

Société Royale Apicole et Horticole de Cheratte

Les Waleffes

Luxembourg - FPAL

APIS - Apiculture Pédagogique Internationale et Services

Arlon-Messancy

Bertrix

Bouillon

Halanzuy-Musson

La Rulles

La Bastognaise

Libramont

Virton

Namur - FPAN

Ecole Namuroise d'Apiculture

Cercle apicole de Rochefort

Flowal (Florennes-Walcourt)

URRW

Les Amis des abeilles et le Rucher école de la Ville de Huy

Cercle Apicole ApiBrabant asbl

Bastogne-Michamps

Section de Fosses-la-Ville

Section de Genappe et environs

Mouch'ti Brabançon

Le Rucher des Arches. Société Royale d'Apiculture

Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois asbl

Section indépendante

Société apicole mouscronnoise

Pour rappel, ce questionnaire qui a été présenté au Comité d'accompagnement, a pour objectif une meilleure connaissance des sections, l'amélioration de la visibilité des spécificités de l'apiculture wallonne, la mise en avant de la richesse du tissu associatif apicole wallon, l'amélioration de l'attractivité des sections. L'octroi d'un subside pour la création d'un rucher tampon au sein des sections

dépend également, d'un point de vue administratif, des réponses à ce questionnaire.

Objectif = Connaissance de la réalité du terrain + Analyse des besoins
--

2 - Développement des services

2-1 - Politique d'implantation de ruchers

2-1-1 - Législation

- ❖ Quelle est la législation en place?
QWATUP (cf. Rapport 2)
- ❖ Comment l'améliorer?
Proposition faite (cf. Rapport 2)

2-1-2 - Sites d'accueil de ruchers

- ❖ Charte d'accueil de ruchers (sites commerciaux et industriels).
- ❖ Extension du Plan Maya aux entreprises.
- ❖ Etude de faisabilité / ruchers collectifs communaux.

2-2 - Formation / Ruchers écoles

2-2-1 - Ruchers écoles

- ❖ Fourniture de matériel (ruches)

Les ruches de la Région offertes aux ruchers écoles ont été livrées au CARI en deux fois : le 4 juin et le 27 juin. La plupart des ruchers écoles sont venus chercher leur matériel.

Rucher école	Réception	Nombre de ruches
Liège (Wégimont et Sart-Tilman)	Jean-Marie Remy	6
Florennes (Flowal)	Jean Stimart	6
La Planche d'Envol	Etienne Debrichy	8
Mettet	Jacques Dinsart	6
Huy	André Fontignie	2
Collines	François Van de Wiele	6
Bertrix (fed.lux)	Yonel Wautier	4
Tournai	Jean-Luc Rochart pour Jean-Luc Strebelle	8
Peruwelzis	Jean-Luc Rochart	6
Viroin-Hermeton	Didier Antoine	6
Abeille du Hain	Jan Vermeulen	6

Mons	Michel Hannuise	10 erreur de distribution : le rucher école possédait déjà 7 ruches (du fait d'abandons d'élèves) et ne devait en obtenir que 3 => 4 distribuées à Ransart
Ransart	Philippe Schellens	Le rucher école possédait déjà 2 ruches. Ne devait plus en recevoir que 4 (rectification erreur Mons)
Rebecq-Enghien	Eliane Keppens	6
RE URRW	Jean-Marie Hoyoux	17
Mouch'ti	Claude Englebert	2
Houille-Lesse-Semois	Michel Poncelet	4
Erquelinnes => Ecole au Musée de Lobbes	Daniel Isorez - Jacques Leclerc	4 (à distribuer en octobre)
Tellin	Jacques Wiot	8
Mariemont	Carlo Mutti	8
Cercle apicole Apibrabant asbl	Catherine De Bie	disposent de 5 ruches (stock 1 ^o année)
Viroin-Hermetton	M. Antoine pour José Louis	6

Les ruchers écoles qui ne sont pas en règle et n'ont donc pas reçus les ruches qui étaient prévues pour eux :

RE du Château de Seilles (carnica - 26 + carnica - 9) : pas de factures d'éleveur (années 1 et 2);
 RE de Namur (carnica - 20) : pas de factures d'éleveur (années 1 et 2);
 RE de Durbuy (buckfast - 23) : pas de factures d'éleveur (année 2);
 RE de Rochefort (buckfast - 24) pas de factures d'éleveur (année 1).
 Ceci correspond à 34 ruches non distribuées.

Nombre de ruches offertes	Fourchette d'élèves ayant participé (2 années confondues)	Nom des ruchers écoles	Nombre d'élèves (2 années confondues)	Nombre de ruches distribuées
2	- de 10	Huy	4	
		Mouch'ti	9	4
4	>10 - 20<	Bertrix	14	
		Cabrix	19	
		HLS	16	
		Erquelines	13	20
6	>20 - 30<	Mettet	23	
		Florenne	20	
		Péruwelzis	20	
		Abeille du Hain	24	
		Charleroi	24	
		Liège	24	
		Rocheftort	24	
		Collines	23	
		Viroin-Hermetton	29	
		Rebecq-Enghien	21	60
8	>30 - 40<	Mariemont	33	
		Tellin	34	
		Planche envol	32	
		Seilles	35	
		Tournai	32	40
10	>40 - 50<	Mons	47	
		Namur	40	
		Durbuy	42	27
17	+ de 50	RE Hoyoux	145	16
				167

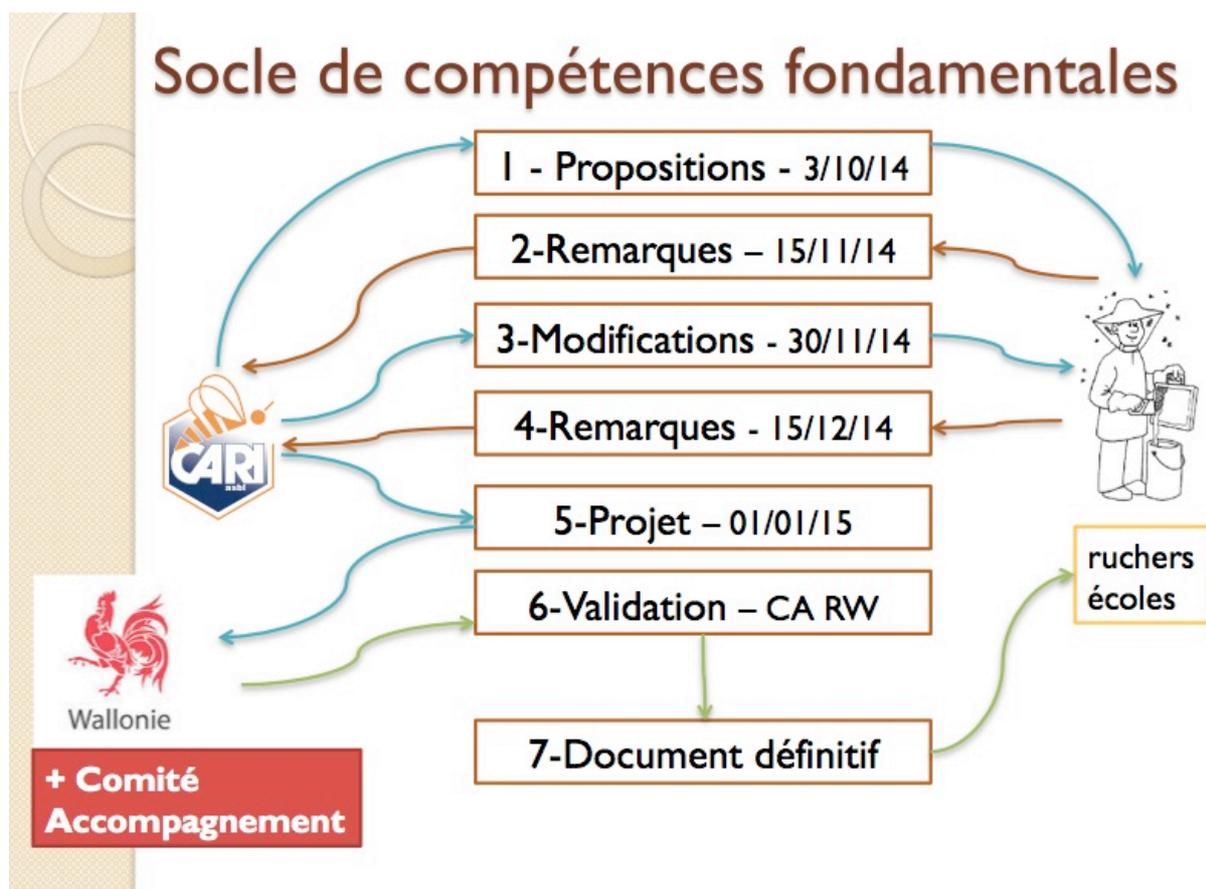
❖ Réunion des ruchers écoles

La réunion des ruchers écoles a eu lieu le vendredi 5 novembre à Temploux. Le compte rendu de cette réunion est annexé à ce rapport d'activités.

❖ Action participative proposée aux ruchers écoles

A partir d'un référentiel de compétences pour un cours d'apiculture (révisé en fonction des demandes faites lors du dernier comité d'accompagnement), une action participative est proposée aux ruchers écoles sur une base volontaire. Cela concerne les acquisitions de base. Les formateurs volontaires peuvent commenter et compléter un document « martyr » qui sera, sous sa forme finalisée, une base de référence que les ruchers écoles pourront s'approprier pour la construction d'un programme de cours ou pour l'évaluation des acquis d'apprentissage des élèves. Les items ont été présentés dans un tableau permettant une participation active simplifiée. Les questionnaires ont été distribués lors de la réunion des ruchers écoles du 3 octobre. L'envoi des réactions et des propositions de modifications du document a été demandé pour le 15 novembre. Une nouvelle version du document sera produite à partir de ces remarques. Il sera renvoyé aux ruchers écoles participants le 30 novembre. Ceux-ci pourront ensuite communiquer leurs dernières

remarques jusqu'au 15 décembre. A la suite de ces réactions, un projet sera remis début 2015. Le nouveau document sera transmis à la Région Wallonne et au Comité d'accompagnement pour validation finale. Le document validé sera distribué aux ruchers écoles. Cet outil sera une base de travail qui participera à la mise en place d'une charte de qualité de l'enseignement en apiculture, préalable au label que la Région souhaite proposer à la communauté des formateurs en apiculture. L'ensemble a été annoncé à la réunion des ruchers écoles.



Objectif : aider concrètement les ruchers écoles dans leur fonctionnement.
Socle+labellisation = stimulation positive

2-2-2 - Espace abeilles

- ❖ Alimentation documentaire.
- ❖ Mise à jour

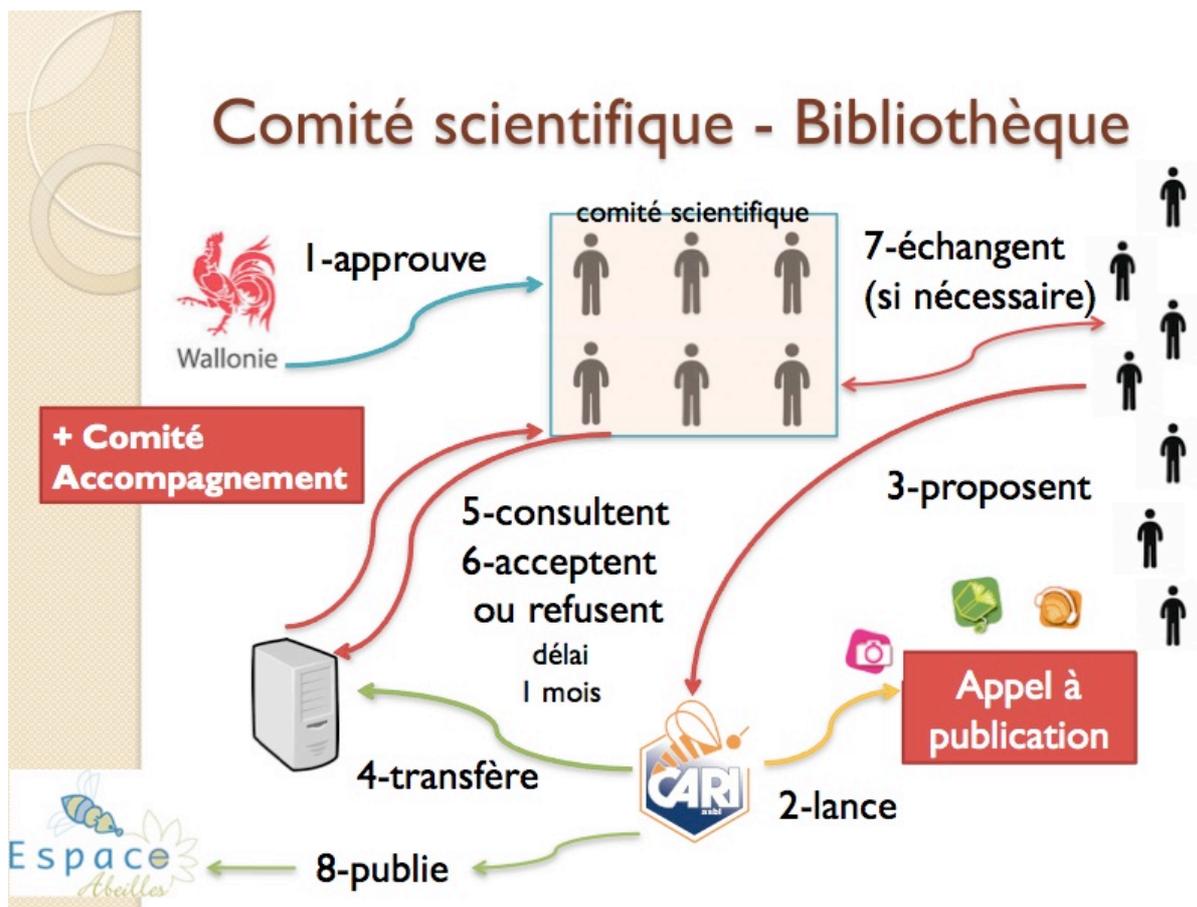
Une migration de Claroline vers Claroline Connect est prévue pour le premier trimestre 2015. Ceci devrait permettre une meilleure intégration des outils, une meilleure personnalisation des espaces de travail et un décloisonnement entre les ressources et les cours.

- ❖ Formation sur demande des responsables de ruchers écoles.

Dans le cadre de la mise à jour de l'outil, un accompagnement personnalisé sera proposé aux ruchers écoles qui utilisent Espace abeilles dans le cadre de la gestion de leurs cours. Pour les autres, de nouvelles sessions de formation seront proposées sur demande après la migration.

- ❖ Mise en place d'un protocole de publication de documents.

Comme discuté lors du précédent Comité d'accompagnement, des personnes ayant des compétences reconnues dans le domaine apicole (cooptation) ont été contactées pour faire partie d'un Comité de lecture scientifique pour évaluer les propositions de publication dans les bibliothèques d'Espace abeille. Pour rappel, ces propositions de publication seront soumises par les acteurs du monde apicole sur base volontaire. Des appels à soumission circuleront dans les revues apicoles. Les publications proposées auront un caractère didactique et pourront être présentées dans n'importe quel format de fichier accepté par la base de données d'Espace abeilles. Les documents soumis seront postés sur un serveur (type Google docs) et avalisés par le comité scientifique dans un délai décidé à l'avance (un mois par exemple). Passé ce délai, et sans refus manifeste de la part des membres du comité scientifique, le document sera publié. Le protocole pourrait être schématisé de la façon suivante :



❖ Comité scientifique

Les personnes suivantes ont déjà été contactées. Certaines ont donné leur accord. D'autres ont refusé ou n'ont pas répondu. Les membres du Comité d'accompagnement pourront naturellement faire leurs propositions à ce sujet pour compléter le panel. Voici la liste proposée en l'état actuel des choses en fonction de la thématique des bibliothèques :

Biologie - Michel Poncelet / Louis Hautier / Didier Brick

Elevage - Philippe Cougnet / François Rongvaux / Martin Dermine / Didier Brick

Environnement - Eric Melun ? / André Fontignie

Entomologie - Louis Hautier / André Fontignie

Matériel et conduite - Philippe Schellens

Patho et santé de l'abeille - Etienne Bruneau / Noa Simon / Martin Dermine

Apithérapie - ???

Produits de la ruche - Xavier Renotte / Carine Massaux / Marie Warnier

Objectif = Continuer de fournir de la documentation pertinente aux formateurs et conférenciers avec un encadrement pertinent

2-2-3- Sensibilisation à l'apiculture

- ❖ Outils de découverte de l'apiculture à destination:
 - Des structures naturalistes;
 - D'un public curieux non destiné à être apiculteur.

Objectif = Désengorgement des RE

2-3 - Aide aux sections

Pour rappel, cette aide concerne la réaffectation du budget d'investissement de la mission précédente. Le Ministre Di Antonio a envoyé une note verte et a choisi de développer l'atelier de cire mobile (montant de base de 40 000 euros). Le secteur est favorable quant à lui à une aide au repeuplement du cheptel. Il a été décidé de partager le budget en deux : 20 000 euros pour l'atelier cire et 20 000 euros pour l'aide au repeuplement.

2-3-1 - Les unités de cire mobile

Comme décidé lors du dernier comité d'accompagnement, l'étude de la mise en œuvre d'unités de cire mobile a été envisagé (réinvestissement d'un subside de 20000 euros). Pour rappel, les données techniques sont les suivantes : 2 rouleaux fixés sur 2 tables + une unité de fonte de cire (chaudière à cire) + bacs + bac à eau thermostaté. Le problème concerne le laminoir. Deux firmes proposent des produits de qualité bien différente pour des prix en rapport :

- la société chinoise huading wax :
http://huadingwax.en.alibaba.com/productgrouplist-218177386/Beesax_Foundation_Machine.html

- la société allemande Rietsche : <http://www.rietsche.de/index.php/fr/machines-pour-la-production-de-feuilles-de-cire/21-machine-pour-fabriquer-les-feuilles-de-cire-gaufree-rietsche>

Voici un petit tableau comparatif des propositions :

	Huading wax	Rietsche
matériau	alliage d'aluminium	acier
diamètre du rouleau	86mm/75mm	85mm
longueur du rouleau	?	270mm
diamètre des cellules (standard)	5,4 ou 4,9	5,4mm
courant	220v	230/400v courant triphasé, 50 Hz - 220 V, monophasé avec supplément de prix
poids	42 ou 93 kg	55 kg
prix	US\$ 550-950	4860 euros

Le produit de la société allemande ne permet pas de réaliser le projet dans le budget imparti. La société chinoise ne veut être payée que par Paypal ou Western Union (transfert d'argent instantané), c'est-à-dire via des moyens de paiements qui n'offrent aucune garantie quant à la protection de l'identité. Le CARI ne peut pas prendre cette responsabilité avec de l'argent public. Aucun intermédiaire commercial n'a répondu positivement pour assurer l'importation des laminoirs. Concernant la fondeuse à cire Thomas, les Ruchers Mosans la proposent à 1175 euros + le socle (100 euros).

Une autre solution serait de changer de fusil d'épaule et de **proposer un autre service aux sections** comme par exemple **des cuves d'encirage pour les ruches**. C'est un service assez peu répandu pour l'instant et qui pourrait être apprécié. Par ailleurs, la mise en place serait beaucoup plus simple et rapide. La SRABE a fait réaliser la sienne sur mesure en 2008 par un fabricant indépendant wallon pour la somme de 1800 euros TVAC. Les caractéristiques techniques de cette cuve d'encirage sont les suivantes :

Caractéristiques mécaniques :

Parois intérieures en tôle d'acier de 2.5 mm.

Dimensions intérieures (L * l * H) : 73 * 54 * 80 cm

Isolation : 4 cm de laine de roche.

Paroi extérieure : tôle d'acier de 1.5 mm

Pas d'isolation sur la paroi arrière pour conserver l'égouttoir à température.

Couvercle en acier étanche anti-feu, utilisé comme égouttoir.

Quatre roues de 100 mm supportant 250 kg chacune.

Bac support de matériel grillagé avec fixations en position immergée et émergée

Deux manchons 1''1/2G et un manchon 0.5''G dans le bas.

Déversoir de sécurité en cas de débordement.

Crochets de fixation pour levage.

Chauffage au gaz :

Chauffage possible par brûleur à gaz standard du commerce par le bas. (Brûleur non compris dans l'offre)

Chauffage électrique :

Ensemble de 2 thermoplongeurs à visser 1''1/2, 2x1.000W-230V-1,25 W/cm²-immergée 590mm.

Deux thermostats réglables, un servant de régulation l'autre de sécurité. Raccordement électrique sous boîtier IP55.

Une demande de devis a été faite auprès de Thomas.

2-3-2 - Les ruchers tampons

L'idée de Jean-Luc Strebelle de créer des «ruchers tampons », des ruchers de sections qui s'engageraient à produire des essaims, a été retenue en comité d'accompagnement. Les sections volontaires devront acquérir des ruches et des ruchettes pour réaliser une unité de production d'essaims. Le Comité évalue le nombre de ruches de 5 à 8 et le nombre de ruchettes à 5 à 8 également. Les colonies ne seront pas destinées à la production de miel. Les ruches seront donc équipées d'une hausse seulement. Les ruchettes ne sont pas censées être peuplées et seront vidées avant la fin de la première année. Les problèmes d'essaimage ne devraient pas se poser puisque les colonies seront systématiquement déforcées. Le système devrait être économiquement auto-suffisant (cadres, cires, traitement...). En cas de non demande, les essaims pourraient être vendus pour couvrir les frais du système. Pour ce faire, une participation pourrait être demandée aux utilisateurs. Un registre sera tenu et pourra être demandé en cas de besoin.

Les sections se chargeront d'acheter le matériel nécessaire et seront remboursées sur base des factures à concurrence de la somme qui sera déterminée par section (cette somme dépendra du nombre de sections participantes).

Les sections seront informées et se porteront volontaires en échange du subside régional (20 000 euros) à répartir entre les sections qui en font la demande. Au cas où le nombre de demandes serait excessif, on procéderait à un tirage au sort. Une information concernant cette opération sera faite dans les revues apicoles. Les sections bénéficiaires seront mentionnées pour stimuler une sorte d'auto-contrôle.

La trentaine de sections qui a renvoyé le questionnaire (cf. 1.2.2) a reçu la proposition de subside d'un rucher tampon. L'envoi a été effectué le 10/10 par mail aux contacts renseignés dans le « questionnaire section ». Par ailleurs, une annonce est prévue dans les revues apicoles.

3 - Visibilité de l'apiculture wallonne

3-1- Valorisation des spécificités de l'apiculture wallonne

3-1-1- Les points forts mis en scène (cf. Rapport 1)

- ❖ Réseau de balances
- ❖ Réseau de ruchers écoles
- ❖ Programme INSEM/Elevage
- ❖ Qualité du miel

Réalisation de 6 panneaux d'information qui ont été présentés au congrès Beecome.
Carte de l'apiculture wallonne.

3-1-2- Image (branding) « Apiculture wallonne »

- ❖ Vitrine de l'apiculture wallonne au congrès Beecome (cf. Rapport 1)
- ❖ Supports visuels, brochures, etc.

Des folders « grand public » ont été réalisés pour la Foire de Libramont :

- une plaquette de présentation des ruchers écoles (à mettre à jour en fonction des remarques faites par les représentants des ruchers écoles à la réunion du 3/10). La plaquette a également été distribuée au Salon Valériane;
- une fiche présentant la Roue des arômes des miels.

La carte de l'Apiculture en Wallonie 2013 a été tirée en format A1 et distribuée aux ruchers écoles pendant la réunion du 3/10.

3-1-3- Révision du site <http://www.cari.be>

Le site actuel est un peu victime d'obsolescence (manque de souplesse, liens brisés, etc.). Il comporte toutefois d'incalculables informations qu'il est nécessaire de pérenniser et de garder à disposition des visiteurs. Une nouvelle structure a été conçue pour conserver les données tout en améliorant la lisibilité de l'ensemble (cf. Annexe 2). Concernant la mise en œuvre technique de la future plate-forme, un contact a été pris avec AFD, asbl d'appui à la formation et au développement de Louvain Coopération. Une analyse des besoins techniques a été faite. Un devis sera envoyé.

<http://www.afd.be/>

3-2- Supports d'information

3-2-1 - Dans les revues apicoles

3-2-1-1 - Abeilles&Cie

- Fiche Voir & Faire (n° 158) ;
- Fiche Voir & Faire (n° 159) ;
- Fiche Voir & Faire (n° 160) ;

- Fiche Voir & faire (n° 161).
- Actualités : compte rendu de la conférence Bee Health - Commission européenne (n° 159) ;
- Actualités : Libramont (n° 161).
- Fiches techniques :
 - « La visite de printemps » (n° 158) ;
 - « L'essaimage - Processus biologique » (n° 159) ;
 - « L'essaimage - Gestion de l'essaimage » (n° 160) ;
 - « Remérer une colonie » (n° 161).
- Fiches pédagogiques :
 - « Le genre Apis » - Apis Mellifera carnica (n° 158) ;
 - « Le genre Apis » - Apis Mellifera de la partie occidentale de l'Europe (n° 159) ;
 - « Le genre Apis » - Abeille africanisée (n° 160) ;
 - « Le genre Apis » - Abeille Buckfast (n° 161).
- « Intelligence de l'abeille » (n° 158) ;
- « Le Plan Maya : que permet-il ? » (n° 160) ;
- « Drôle de rucher pour Parkdesign 2014 » (n° 161) ;
- « L'organisation de l'apiculture en France » (n° 161).
- « Il était une fois... les associations » (n° 159) ;
- « Il était une fois... la formation » (n° 160) ;
- « Il était une fois... la recherche » (n° 161).

3-2-1-2 - La Belgique apicole

- « Des ruches au Tremplin de Mouscron » (n° 2-mars/avril 2014) ;
- « Nanocides : les pesticides du futur » (n° 3-mai/juin 2014) ;
- « Loque(s) » (n° 4-juillet/août 2014).

3-2-2 - Sur Internet

Veille d'information et diffusion sur les réseaux sociaux.

3-3- Types d'informations

- ❖ Actualités
- ❖ Enquêtes de terrain
- ❖ Vulgarisation scientifique

Articles diffusés dans *Abeilles&Cie* et *La Belgique Apicole*.
Conférences dans les sections sur demande.

- ❖ Supports didactiques et techniques

- Fiches techniques et pédagogiques publiées dans *Abeilles&Cie* et mise à disposition sur *Espace abeilles*.

- Série de 6 posters « **Il était une fois...** » retraçant les richesses de l'apiculture wallonne de 1890 à 1990. Les informations sont distribuées selon les thématiques suivantes :

- Conduite apicole ;
- Elevage ;
- Flore et le miel ;
- Associations ;
- Recherche ;
- Formation.

Les posters sont disponibles pour animer les activités des sections sur demande.

4 - Développement économique

4-1- Guide des bonnes pratiques

4-1-2- Mise à jour du guide de 2009

4-1-3- Recensement des ruches (imposé par l'EU)

4-2- Elevage de qualité

- ❖ *Comment développer la qualité du cheptel en Wallonie?*
- ❖ *Ratio multiplicateurs/sélectionneurs?*
- ❖ *Critères pour un label régional?*
- ❖ *Cahier des charges pour une labellisation officielle de l'élevage des reines en Wallonie.*

4-3- IGP Miel de Wallonie

4-3-1- Valorisation de l'IGP

4-3-2- Diffusion de l'information

Attente de la fin des procédures administratives.

4-4- Autres produits de la ruche

Etude de faisabilité d'une valorisation d'autres produits de la ruche (gelée royale, propolis)

ANNEXE 1 - PV de la réunion des ruchers écoles du 3/10/14

Présents :

Auguste Roberti Philippe (La Planche d'envol)
Baudouin Jacques (Rucher école de Floumont-Ortho)
Beulens Agnès (Abeille du Hain)
Blaise Jean-Paul (Fédération de Luxembourg)
Brohez Marc (Ecole namuroise d'apiculture)
Bruneau Etienne (Cari)
Collard Jocelyne (rucher école de Michamps-Bastogne - Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois)
Cougnet Philippe (Cercle apicole Apibrabant)
Delaunoy Louis-Marie (Centre apicole du Château de Seilles)
Devis Paul (Cercle apicole Apibrabant)
Fontignie André (Les Amis des abeilles)
Haelterman Ludo (Institut apicole de Charleroi)
Hammida Mohamed (Rucher école de la Vallée de l'Ourthe)
Haubruge Emmanuel (Les Compagnons de Saint Ambroise)
Illing Isabelle (Rucher école de Waremme-Berloz)
Jamotte Chantal (Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois)
Keppens Eliane (Rucher école de Rebecq-Enghien)
Leclerc Jacques (Rucher école du Musée de Lobbes)
Mouton Alain (Cercle apicole de Rochefort)
Mutti Carlo (Rucher école de Mariemont)
Palmaerts Jean-Lou (Association des apiculteurs de Jodoigne et environs)
Palumbo Michel (Rucher école de la Vallée de l'Ourthe)
Poncelet Michel (Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois)
Rochart Jean-Luc (Rucher école du Péruwelz)
Rongvaux François (Rucher école Sud-Luxembourg)
Sabatier Bernard (Centre apicole du Château de Seilles)
Scarpel Raymond (Rucher école du Musée de Lobbes)
Seressia Guy (Ecole namuroise d'apiculture)
Ska Gérard (Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois)
Vaneberg Nathalie (Association des apiculteurs de Jodoigne et environs)
Voghels Virginie (Institut apicole de Charleroi)
Walmacq Raymond (Cercle apicole de Genappe et environs)
Wautier Yonel (Rucher école de Bertrix)
Wiot Jacques (Rucher école de Tellin)

1-Ecole namuroise d'apiculture

Guy Seressia présente l'Ecole namuroise d'apiculture qui accueille la réunion annuelle des ruchers écoles à Temploux.

2- Agnès Fayet présente les autres points à l'ordre du jour.

2a - Le point (final) sur le Plan Maya

Pour rappel, 27 ruchers écoles ont participé au Plan Maya en 2011-12 avec un total de 468 ruches attribuées. 20 ruchers écoles ont participé en 2012-13 avec un total de 275 ruches attribuées. En accord avec l'Administration wallonne, le CARI a procédé à la distribution des ruches excédentaires aux ruchers écoles ayant participé à l'opération en remerciement de leur bonne collaboration. La Région Wallonne a en effet conscience de l'investissement que cette opération a constitué pour les ruchers-écoles. Ce geste permettra aux ruchers écoles de poursuivre la démarche entreprise avec du matériel pour travailler. Ces ruches sont destinées à demeurer au sein des ruchers-écoles pour être utilisées dans le cadre des cours pratiques. A noter que la distribution a été faite au prorata du nombre d'élèves ayant participé et auprès des ruchers écoles en règle administrative (tous moins 4).

2b - Formation en apiculture : situation actuelle

La formation en apiculture dépend actuellement de la base légale suivante :

- *Décret du Gouvernement wallon du 12 juillet 2001* (M.B. 25/07/01) sur la formation professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture;
 - *Arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008* (M.B. du 03/11/2008) portant exécution du décret du 12 juillet 2001 relatif à la formation professionnelle dans l'agriculture.
- <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=4044&rev=3372-4136>

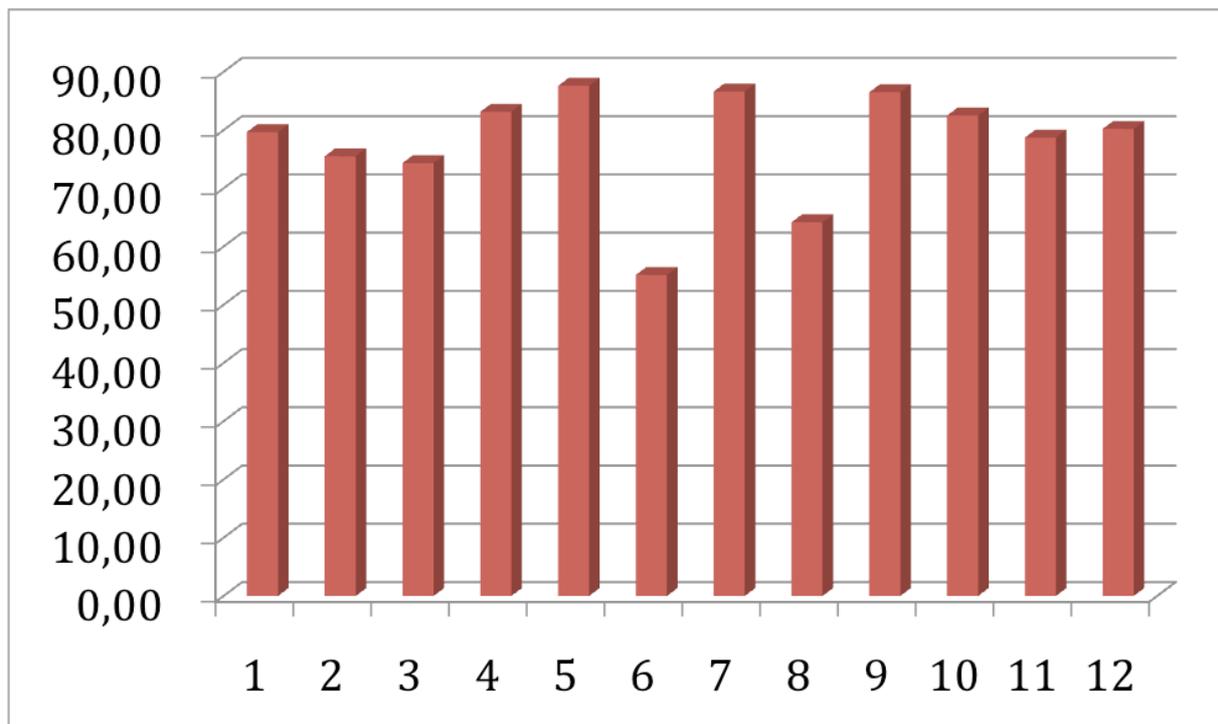
Deux services régionaux sont les interlocuteurs des centres de formation en apiculture :

- **la DG O3 SPW Agriculture** qui pilote un certain nombre de projets dont bénéficient les apiculteurs et parmi eux les formateurs en apiculture (ex. Plan Maya). Tous les projets sont réalisés en accord avec les représentants des parties prenantes par le biais d'un Comité d'accompagnement qui se réunit trimestriellement pour approuver et décider les éléments des projets mis en œuvre par Agnès Fayet, chargée de les réaliser. Dans ce Comité d'accompagnement sont invités :

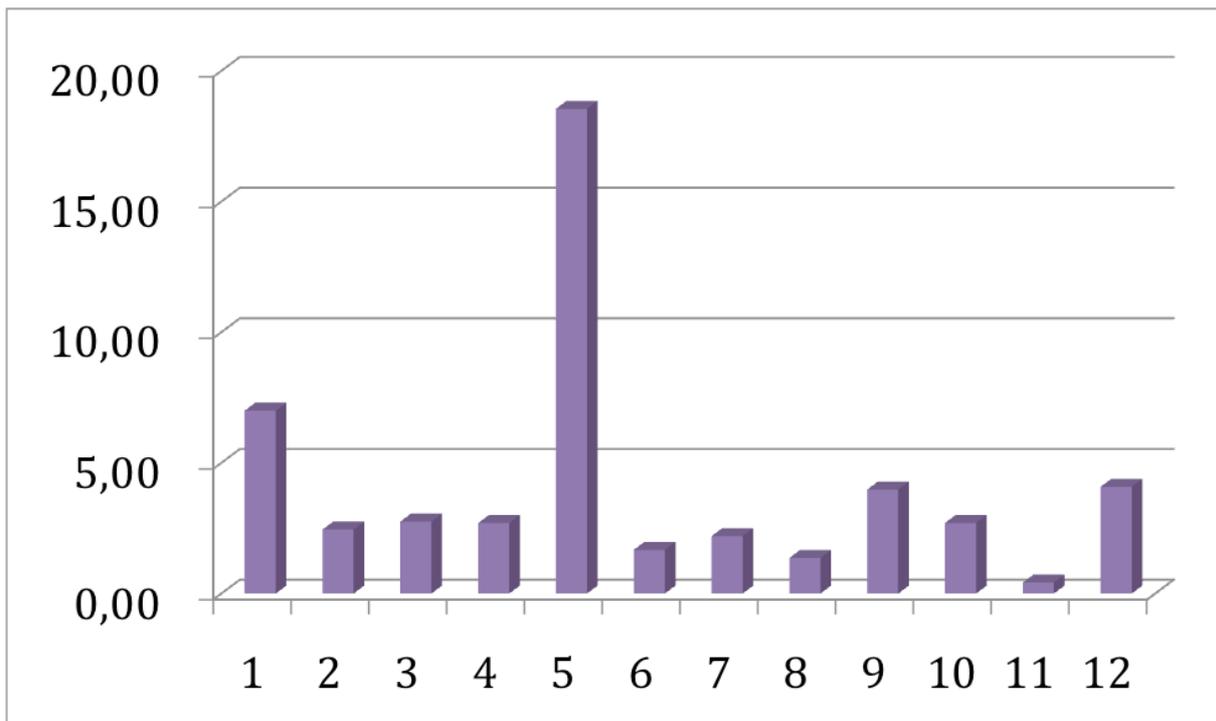
FABW - Brabant Wallon - Agnès Beulens
FPAL - Luxembourg - Pierre Polus → *Jean-Paul Blaise*
FPAN - Namur - Jacques Dinsart
FRPLA - Liège - Jean-Marie Remy → *Jean-Marie Remy + Doris Köttgen*
FRUPAH - Hainaut - Etienne Vandeghinste → *François Bryon*
UFAWB - Jean-Luc Strebelle
URRW - Philippe-Auguste Roberti
CARI - Etienne Bruneau
CRAW - Louis Hautier
Représentant des services administratifs de la RW
Représentant du Cabinet du Ministre

- la DG O6 SPW Formation professionnelle attribue les subsides aux Centres de formation agréés, au nombre de 12. Sont pris en compte par ces subsides : les frais d'organisation des activités de formation, le paiement des rémunérations (nombre d'heures de cours dispensées - non proportionnel au nombre d'élèves) ainsi que les frais de fonctionnement (ex. location des locaux). Les centres de formation entrent un budget prévisionnel correspondant à une année de formation. La DG O6 dispose d'une enveloppe budgétaire qu'elle attribue aux centres de formation agréés. Une estimation a été faite à partir du budget 2012 des subsides destinés à la formation en apiculture pour obtenir les chiffres suivants :

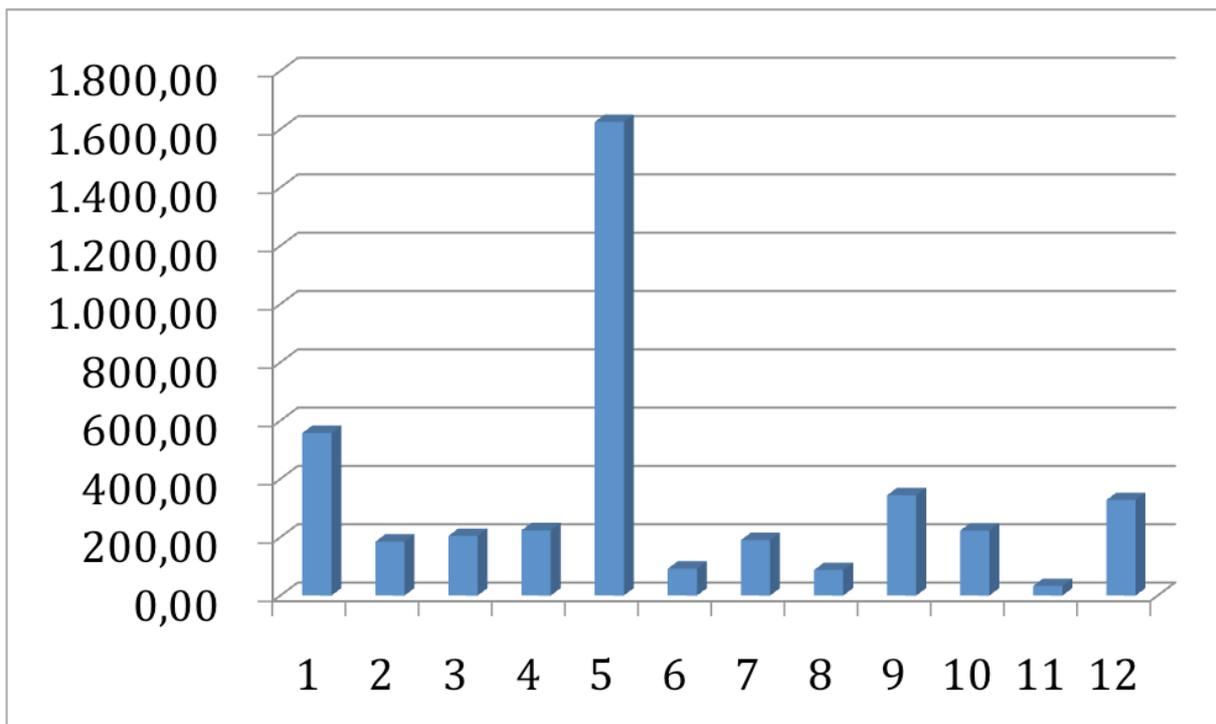
Total général des subsides pour 2012 = 274 050 euros



Coût/horaire moyen = 77,84 euros



Coût/horaire moyen/élève = 4,16 euros



Coût/élève = 341,27 euros

Une disparité existe au niveau du coût/horaire moyen/élève et du coût/élève. Cela est dû au fait que les subsides ne sont pas attribués en proportion du nombre d'élèves et aux disparités existant dans la demande au niveau des frais de fonctionnement.

2c- Carte de l'Apiculture en Wallonie et à Bruxelles - 2013

La carte de l'Apiculture en Wallonie et à Bruxelles 2013 au format A1 a été distribuée aux ruchers écoles présents. Cette carte sera mise à jour. La mise à jour se trouvera sur le site www.cari.be.

2d - Carte de l'Apiculture en Wallonie et à Bruxelles - 2013

Le folder « Apiculture - Une formation de qualité », édité à l'occasion de la Foire de Libramont, sera mis à jour en fonction des informations qui ont été corrigées par les personnes présentes à la réunion. A noter la restructuration des écoles de l'URRW. P.A.Roberti enverra les informations dès qu'elles seront disponibles pour permettre une mise à jour correcte du document destiné au public désireux de s'informer sur les cours d'apiculture.

2e - Projets en cours

L'objectif est d'essayer de comprendre la situation et d'anticiper en mettant en place des projets pour construire ensemble une formation apicole rationnelle de qualité.

Socle de compétences fondamentales

Présentation du **socle de compétences fondamentales**, projet participatif sur base volontaire. Une fois finalisé, le document sera diffusé aux ruchers écoles et librement utilisable, sans aucune utilisation contraignante. Le document final sera produit en collaboration avec les ruchers écoles à partir d'un document martyr. Il pourra servir de base de référence pour la construction d'un programme de cours ou une évaluation des acquis d'apprentissage des élèves des ruchers écoles par exemple. Le socle de compétences fondamentales concerne dans un premier temps les cours de base. Les cours de perfectionnement (ex. élevage) seront envisagés ultérieurement.

Présentation du document martyr et explication concernant la manière de le remplir.

Proposition d'un calendrier pour la construction du document définitif (NB : les dates de ce calendrier ont été modifiées conformément aux souhaits des personnes présentes à la réunion):

Etape 1 : Explication du projet et présentation du document martyr qui propose un canevas de départ - 3/10/14

Etape 2 : Les ruchers écoles volontaires envoient leurs remarques à Agnès Fayet au CARI pour le 15/11/14

Etape 3 : Des modifications sont apportées au document en fonction des remarques reçues puis renvoyés aux ruchers écoles volontaires le 30/11/14

Etape 4 : Ceux-ci peuvent faire de nouvelles remarques sur le document jusqu'au 15/12/14

Etape 5 : La finalisation du document est prévue pour le début de l'année 2015

Etape 6 : Le document est présenté au Comité d'accompagnement et validé

Etape 7 : Le document définitif est produit et envoyé à tous les ruchers écoles

Cette présentation fait l'objet de nombreux commentaires, questions et remarques de la part des personnes présentes. On peut les résumer ainsi :

- peur d'une perte de liberté et/ou d'une marginalisation des ruchers écoles ne s'inscrivant pas dans le socle de compétences défini ;
- opportunité de faire part aux décideurs des besoins réels et des problèmes que rencontrent les ruchers écoles aujourd'hui ;
- opportunité d'unir les efforts des personnes actives pour construire un outil commun ;
- les formations moins classiques (ex. biodynamie) ne sont pas représentées dans les items du document ;
- besoin de clarifier l'importance du nombre d'heures nécessaires pour assurer une formation suffisante pour que les futurs apiculteurs puissent s'assumer seuls.

Espace abeilles

Le LMS *Espace abeilles* migrera de Claroline vers Claroline connect dans le courant du premier trimestre 2015. La plate-forme sera plus conviviale, configurable et les défauts de l'ancienne version seront corrigés. Les ruchers écoles qui utilisent l'outil dans le cadre de la gestion de leurs cours bénéficieront d'un accompagnement individualisé. Un nouveau cycle de formation à l'utilisation de l'outil sera mis en place pour les ruchers écoles qui le souhaiteront.

Par ailleurs, un comité scientifique d'experts est en cours de constitution. Il s'agit de volontaires, la plupart du temps formateurs, qui valideront les futurs documents qui seront publiés dans les bibliothèques de documents de Espace abeilles.

L'objectif est que ces documents (pdf, images, vidéos, etc.) puissent répondre aux besoins des conférenciers et formateurs. Ces documents devraient être en rapport étroit avec le référentiel de compétences. Les matières couvertes par les bibliothèques sont les suivantes :

- Biologie
- Elevage
- Environnement
- Entomologie
- Matériel et conduite
- Pathologie et santé de l'abeille
- Apithérapie
- Produits de la ruche

Le projet sera mis en place selon le principe suivant :

- 1- Le SPW et le Comité d'accompagnement approuvent le comité scientifique d'experts proposé.
- 2- Le CARI lance (via les revues apicoles) un appel à publication.
- 3- Les personnes intéressées répondent en envoyant leur(s) proposition(s) au CARI.
- 4- Les documents sont transférés sur un serveur et les membres du comité scientifique concernés sont prévenus.
- 5- Ils consultent les documents proposés.
- 6- Ils acceptent ou refusent leur publication dans Espace abeilles.

7- En cas de refus, ils entrent en communication avec la personne qui a produit le document pour demander des précisions, demander des modifications, expliquer leur position.

8- Une fois acceptés par les membres du comité scientifique, les documents sont publiés dans les bibliothèques d'Espace abeilles et mis à la disposition des ruchers écoles, formateurs et conférenciers.

Vers une labellisation des cours d'apiculture par le SPW

La participation active à :

- la mise en place de références (socle de compétences)
- la proposition récurrente d'outils didactiques (bibliothèques d'Espace abeilles)
- la validation des outils didactiques (Comité scientifique)

est une marque d'implication des équipes pédagogiques vers la qualité et le partage des ressources pour le bien commun. Un label de qualité pour les ruchers écoles est à l'étude en lien avec cette implication.

2f - Enseigner l'apiculture : situation future

Une modification de la base légale (cf. 2b) est en cours. Des concertations ont eu lieu et un 2° passage au Gouvernement Wallon est en préparation. Des modifications sont prévisibles. Elles ne sont pas encore définies et nous ne pouvons que procéder par questions en ce qui concerne la nature des changements: système de délivrance des agréments? Attribution des budgets? Restructuration (ex. 1 h de cours subsidiée pour 30 élèves au lieu de 3h pour 3 x 10 élèves) ? Minerval? A noter que ces questions sont valables pour la formation professionnelle dans son ensemble. Les seules certitudes sont les suivantes :

- à partir de 01/2015, les subsides sont octroyés pour une année civile (et plus pour une année scolaire);
- les RE continueront d'être financés (avec conditions?);
- gel des subsides: ni diminution, ni augmentation.

Certains responsables de ruchers écoles présents à la réunion s'interrogent sur les arriérés non payés (cours 2012 - cours 2013-14). Il y a actuellement une crise des conférenciers apicoles et une démotivation des enseignants qui ne s'arrange pas dans la mesure où leurs services ne sont pas rémunérés faute de moyens. Après avoir posé la question au SPW, il semble que ces arriérés ne seront pas couverts. Explication possible : si les budgets provisionnels des ruchers écoles sont dépassés par les dépenses réelles, la couverture budgétaire est forcément insuffisante. La répartition de l'enveloppe budgétaire dont dispose la DG03 entre les différents centres de formation agréés reste peu transparente pour l'instant.

En conclusion, il est absolument certain qu'une rationalisation de la formation devra être envisagée pour produire un enseignement de qualité avec des moyens identiques. Il est important que cette rationalisation se fasse en collaboration avec les parties prenantes.

